

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

Canton de
Crépy en Valois

Trésorerie de Crépy-en-Valois

MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX
☎ 03 44 59 03 05 Fax: 03 44 87 25 46

Extrait du registre des délibérations de la commune de FEIGNEUX Séance du 16 juin 2016

L'an deux mil seize, le seize juin, à vingt-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances.

Présents : CVALETTI Véronique, Maire,
HURAUX Patrice, WAECHTER Rodolphe, adjoints,
JULIEN Louise, BEDU Didier, OLY Frédéric, BONTE Alexandre TESSON Jérôme,
conseillers.

Absents : JOURDAIN Valérie, GENON Francis, GAVOIS Olivier

Procurations : GENON Francis donne pouvoir à CVALETTI Véronique
GAVOIS Olivier donne pouvoir à TESSON Jérôme

Secrétaire de séance : OLY Frédéric

Nombre en exercice : 11

Nombre présents : 08

Nombre de votants : 10

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 14/04/2016.

2016/22 : Décision modificative n°1/2016 budget eau.

Mme le Maire informe de la réception de la facture de consommation eau de l'usine BELL. Celle-ci porte sur 16 mois au lieu de 12 mois habituellement facturés. De ce fait la ligne, la budgétaire prévue est inférieure à la somme demandée. Mme le Maire propose donc une décision modificative en tenant compte d'une éventuelle facturation anticipée pour l'année 2016 suite à la fermeture de l'usine.

Il est proposé de diminuer le montant de l'opération 16 : forage de reconnaissance. En effet, le projet a pris du retard par l'annonce de la décision de la fermeture de l'usine BELL.

Ainsi, la décision modificative s'articulerait de la manière suivante :

- Opération 16 : forage de reconnaissance : - 5000€
- 023 : virement de la section d'investissement : 5 000€
- 021 : Virement à l'ancienne section de fonctionnement : 5 000€
- 6061 : Fournitures non stockables : + 5 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité des présents ladite décision modificative.

2016/23 : Décision modificative n°1/2016 budget communal.

Mme le Maire informe que, depuis le 01/01/2016, dans le cadre de la loi finance 2016, dans ses articles 34 et 35, a élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Et ce, l'année même de la réalisation des dépenses.

Aussi, afin de bénéficier de cette nouvelle mesure, et au vu des travaux de voiries prévus, Mme le Maire propose d'alimenter le compte 615231 en procédant à la décision modificative suivante :

022 : dépenses imprévues.....- 24 500€

615232 : Réseaux.....- 8 000€

61524 :Entretien de bois et forêts- 8 000€

615231 : entretien voirie.....+ 40 500€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés accepte la décision modificative telle présentée ci-dessus.

2016/24 : Travaux.

✓ *Entretien voiries*

M. Huraux Patrice présente à l'assemblée différents devis établis par Colas, Eurovia et Cabrema pour la réhabilitation de la voirie.

Les voiries concernées sont :

- Le cv4 : Réalisation d'un enduit coulé à froid bicouche (ECF)...12870€ HT
- Le cv1 : Réalisation d'un enduit coulé à froid bicouche (ECF) 27 588€ HT
- Comblement ponctuel des trous en cailloux calcaires chemin de Morcourt : 3193€ HT
- Réfection ponctuelle au niveau du Moulin de Morcourt, chemin de Morcourt (au niveau du virage).... 1699.60€ HT

Au regard des besoins, seront prévus également une campagne « nids de poules »

✓ *Travaux : mise en sécurité des trottoirs : rue de Crépy/Grande Rue (RD50).*

Les travaux rentrent dans le cadre du projet de la requalification de la traversée RD50 et seront entrepris prochainement. Mme le Maire rappelle l'obtention de la subvention du

Conseil Départemental pour les travaux de mise en sécurité des trottoirs rue de Crépy/Grande Rue (traversée de Feigneux/RD50).

La commune bénéficie de cette subvention sous condition qu'elle réalise les travaux dans les 2 ans à partir de la notification de celle-ci.

Mme le Maire informe qu'une réunion a eu lieu le 15/06/2016 avec le bureau d'études ARANA et les gestionnaires de réseaux. Etaient présents Messieurs Ludmann et Devienne : représentants du Conseil Départemental en charge de la voirie, la SICAE. Il a été convenu de se rapprocher du SEZEO, en charge des travaux de renforcement du réseau d'éclairage public rue des Jousses/rue de la Vallée afin d'optimiser l'enfouissement des réseaux. Une réunion sera à prévoir afin de coordonner ces différents travaux.

2016/25 : ADTO : modification des statuts.

Objet : SPL Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) : modification portant sur l'objet social et autorisation du représentant collectivité à participer au vote de l'assemblée générale extraordinaire de la société

Madame le maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la SPL ADTO. Elle indique que le conseil d'administration de l'ADTO, qui s'est réuni le 24 mai 2016 envisage d'apporter des modifications aux statuts de la société qui apparaissent nécessaires afin d'intégrer dans les Statuts les dimensions de la loi NOTRe au regard du << reprofilage >> des compétences départementales en mettant en avant les notions de cohérence et de solidarité territoriale >>.

En effet, la rédaction actuelle des statuts et notamment l'objet social (article 3) n'apparaît pas assez précis au regard des compétences des différentes collectivités actionnaires.

Quelques modifications mineures sont également apportées aux Statuts actuels.

Elle rappelle qu'à peine de nullité, conformément aux dispositions de l'article L. 1524-1 du code général des collectivités territoriales, l'accord du représentant d'une collectivité sur une modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou sur les structures des organes dirigeants d'une SPL, ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante, approuvant cette modification.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vu, le CGCT, notamment son article L.1524-1

Vu le code de commerce,

APPROUVE :

Le projet de modification de l'article 3 des statuts de la SPL ADTO dont la collectivité est actionnaire, selon les modalités suivantes :

L'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise a vocation à réaliser pour le compte de ses actionnaires, toute opération ou action s'inscrivant dans les compétences attribuées à la collectivité donneuse d'ordre et dans le respect du présent objet social.

L'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise peut en conséquence se voir confier l'étude ou la réalisation de tout projet visant notamment :

- A promouvoir la cohésion et la solidarité territoriale
- A favoriser l'organisation, l'amélioration et l'équipement des territoires (économie d'énergie....)
- A promouvoir les actions d'aménagement et d'urbanisme des territoires

Ruraux

- A participer à la construction ou réhabilitation d'équipements culturels, éducatifs, sociaux, sportifs, administratifs ou économiques visant à favoriser l'emploi local.
- A développer les réseaux d'infrastructures, d'eau, de vidéoprotection, d'assainissement et les services s'y rattachant
- A assister les actionnaires dans les procédures nécessaires à la mise en œuvre de leurs compétences.
- Ainsi que tout projet ou mission visant à la protection ou la mise en valeur des patrimoines et de l'environnement.

D'une manière générale, l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise apporte ses services aux seules collectivités territoriales qui en sont actionnaires, sur leur territoire géographique et dans le cadre exclusif des compétences attribuées à chacune.

AUTORISE :

Son représentant à l'assemblée générale extraordinaire de l'ADTO à voter en faveur de la ou des résolutions concrétisant cette modification statutaire, et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1.524-L du CGCT, le projet de modification est annexé à la délibération transmise au représentant de l'Etat et soumise au contrôle de légalité.

2016/26 : Convention ADICO.

Mme le Maire informe l'assemblée d'un courrier émanant de l'ADICO (prestataire assurant l'assistance technique informatique) dans le cadre d'une mise à jour de la convention.

Après avoir pris connaissance de cette nouvelle convention, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés renouvelle le souhait d'adhérer à l'ADICO, valide la nouvelle convention et autorise Mme le Maire à signer celle-ci.

2016/27 : Dispositif Voisins Vigilants/alerte citoyens.

Mme le Maire informe de deux offres commerciales concernant :

- 1- Dispositif voisins vigilants : il s'agit d'une plate-forme qui est utilisée pour donner une alerte en cas de suspicion de vol chez un voisin par l'envoi de SMS entre voisins ou en cas de délit imminent les services de gendarmerie. Son coût : 400€ TTC/an
- 2- Alerte citoyens : prestation proposée par l'ADICO qui consiste dans un premier temps par une information auprès de la population. Un questionnaire est à remplir qui indique les coordonnées téléphone portable et les thèmes sur lesquels l'administré souhaite être informé. alerte météo, travaux.... Un paramétrage informatique est réalisé avec constitution de listes par centre d'intérêt. Un envoi sera effectué par SMS/ message vocal de l'information. Son coût est de 100€ HT/an+pack de 1000 SMS : 50€ HT.

Une discussion s'instaure. Le conseil est intéressé par « alerte citoyens » (proposition n°2) et propose dans un premier temps de procéder à un « sondage » pour connaître le nombre de personnes intéressées. Une diffusion du questionnaire sera faite dans le prochain journal.

Questions diverses

- 1- **35 clochers** : Cette année, les samedi 1 et dimanche 2 octobre 2016 se tiendra la 18^{ème} programmation du festival « 35 clochers en vallée de l'Automne » sur le thème de la couleur dans les églises. L'Eglise St Martin sera ouverte en nocturne le samedi soir ainsi que la journée de dimanche. Louise Julien et M. Gibert seront présents pour vous accueillir.
- 2- **Rencontre en mairie avec le propriétaire des parcelles de bois à Morcourt** : Mme le Maire informe l'assemblée, que suite à de gros travaux d'élagage sur des parcelles de bois sur Morcourt, ceux-ci avaient suscités des inquiétudes. Rencontre a été faite avec le propriétaire, le maire de Béthancourt-en Valois (concerné puisque les travaux sur les parcelles concernent aussi le territoire de Béthancourt) et la mairie de Feigneux. Un plan a été établi suivi d'un courrier de confirmation a été adressé au propriétaire.
- 3- **Festivités du 15^{ème} anniversaire du jumelage Athboy/Autonne village** : Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle s'est rendue à Athboy à l'occasion du 15^{ème}

anniversaire du jumelage. Les Cuivres citoyens ont également participé à ces festivités. Un très bel accueil.

- 4- Sorties des Aînés :** Très belle sortie qui a eu lieu le 22 mai dernier.
- 5- Point urbanisme :** Mme le Maire informe d'un courrier émanant de la Préfecture. Celui-ci demandait aux communes l'établissement d'une attestation relative aux autorisations d'urbanisme anciennes « concernant les terrains de campings et parcs résidentiels de loisirs (PRL) ». Un courrier, en réponse, a été adressé à M le Préfet afin d'expliquer la situation administrative de la SCI le Camp du Soleil. Concernant les dossiers d'urbanisme, un permis de construire a été déposé pour une construction rue St Michel.
- 6- Point journal :** un prochain numéro devrait bientôt sortir. Mme le Maire informe qu'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants est en cours de réalisation.
- 7- Jardins de Valeuses :** Mme le Maire tenait à remercier les Jardins de Valeuses pour leur intervention rapide et gracieuse de l'enlèvement d'un arbre sur la voirie au niveau de Morcourt, lors des intempéries.
- 8- Sivos :** Mme le Maire informe de la visite des locaux de la salle Pierre Grimaud et de l'école des Hirondelles de la PMI dans le cadre de l'accueil périscolaire. Celle-ci a rendu un avis favorable.
- 9- Cantine :** Mme la Présidente du SIVOS, M Bornigal, maire de Fresnoy-la-Rivière, Mme Fay Carole ont déjeuné à la cantine avec les enfants afin de se rendre compte de la qualité du repas. Il est à savoir que lors de la prochaine réunion SIVOS, un nouvel appel d'offre sera étudié concernant le prestataire livraison des repas en liaison froide.
- 10-CAF :** Rencontre a été faite avec Mme LEGOAS de la Caf dont l'objectif était de faire un point sur la grille tarifaire du périscolaire.
- 11- Incivilités à la sortie de l'école de Fresnoy-la-Rivière :** lors de la réunion du conseil d'école a été évoqué le problème d'incivilité des certains automobilistes lors de la sortie d'école de Fresnoy. Contact sera pris auprès de la gendarmerie. Une réflexion sera menée sur des solutions d'aménagement afin de sécuriser au mieux cette sortie (mise en place de panneaux signalisant une sortie d'école....) par la mairie de Fresnoy.
- 12-14 juillet :** Mme le Maire informe que M. Zerline recevra une haute distinction. Celui-ci a souhaité qu'elle lui soit remise à Feigneux lors de la cérémonie du 14 juillet. A cette même occasion sera remis aux futurs élèves de 6^{ème} un bon d'achat.
- 13-Mise en place d'un défibrillateur au niveau de la salle Pierre Grimaud.** Mme le Maire propose la mise en place d'un défibrillateur au niveau de la salle Pierre Grimaud. Deux devis sont présentés et étudiés. Il est décidé de retenir la société DAJAC pour l'acquisition d'un pack Heartsine 1 208.33€ HT + armoire de rangement extérieur avec alarme : 200€HT pour un total de 1 690€ TTC.

14- Contrat Campagne de captures de Pigeons : Mme le Maire informe qu'ayant changé de prestataire pour la dératisation, le contrat avec ANL Hygiène faisait double emploi. Cette société s'occupait également de la capture des pigeons au niveau de l'église. Afin de pérenniser cette prestation, un devis a été demandé à France Hygiène service, actuel prestataire pour la dératisation. Ainsi, pour la capture des pigeons: 3 816€ HT (Location 4/6 cages+campagne de capture de 5 semaines avec 1 visite par semaine et 2 poses et déposes de cages) ou : location 4/6 cages+capture de pigeons sur 6 semaines avec 1 visite/ semaine : 1260€ ou location cages+capture de pigeons sur 8 semaines avec 1 visite/ semaine : 1 620€ HT. Une discussion s'instaure. Il est décidé de retenir le devis Location de 4/6 cages de capture dans le clocher de l'église : campagne de capture pigeons de 6 semaines avec 1 visite/semaine pour 1260€ TTC.

15- Prochains rendez-vous : Mme le Maire informe des prochains rendez-vous :

- Samedi 18 juin : inauguration d'un point rencontre à Bonneuil-en-Valois
- Mercredi 22 juin : messe à Beauvais à l'invitation de Monseigneur Jacques Benoit-Gonnin, évêque de Beauvais, Noyon et Senlis.
- Vendredi 24 juin : visite d'une mise en place d'un assainissement non collectif à Mareuil-sur-Ourcq, organisée par la CCPV
- Vendredi 24 juin : spectacle organisé par le périscolaire, conseil syndical du SIVOS
- Samedi 25 juin : le groupe Easy Noise en finale au Trianon de Paris

Fin de séance : 22h15